



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU NORD**

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

**Commune de PITGAM**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE**

La SCEA DUTERTRE - siège social : 57 rue du 43ème Ricca 59284 PITGAM – a obtenu le 20 avril 2018 l'autorisation d'exploiter un atelier de poules pondeuses de 106 938 animaux équivalent – à la même adresse.

Le 28 novembre 2018, l'exploitant a adressé une version actualisée de son étude d'impact au Préfet, qui a saisi la Mission régional d'autorité environnementale pour avis.

La présente enquête publique complémentaire vise à permettre l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers au du dossier actualisé et des avis émis, notamment celui de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 22 janvier 2019. La demande d'autorisation environnementale comprend les activités principales suivantes soumises à autorisation au des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2111-1** Activité d'élevage, vente de volailles, gibier à plumes

**3660-a** Élevage intensif de volailles ou de porcs avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles

**2780-1-c** Installations de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale

L'enquête publique se déroulera dans la commune de PITGAM du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 3 mai 2019 inclus.

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 28 février 2019 et de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale émis le 26 novembre 2018 (version 3).

M. François YOYOTTE-HUSSON, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de PITGAM au lieu de consultation du dossier les :

- lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 de 9h à 12h
- mardi 9 avril 2019 de 9h à 12h
- jeudi 25 avril 2019 de 14h30 à 18h-
- vendredi 3 mai 2019 de 14h30 à 18h

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible aux heures d'ouverture de la mairie de PITGAM et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. François Alexandre DUTERTRE au 03 28 20 73 14 ou par courriel : [fadutertre@hotmail.fr](mailto:fadutertre@hotmail.fr).

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de PITGAM ou pourront être transmises :

-par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

-par voie postale en mairie de PITGAM - 15 La Place 59284 PITGAM - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de PITGAM BROUCKERQUE, DRINCHAM, ERINGHEM, LOOBERGHE et MERCKEGHEM pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra, au titre de la police des installations classées, un arrêté tirant les conséquences de l'enquête publique complémentaire.